



Procès-verbal de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) du 13 décembre 2024

A. Identification de la collectivité territoriale et désignation de la consultation

Collectivité territoriale concernée : **Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH)**

Objet : Consultation n° P2024-020 - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche Pom'Cannelle et du multi-accueil La Souris Verte : Analyse des candidatures

B. Composition de la Commission

Date de la réunion : 13 décembre 2024 à 9h00

* Membres à voix délibérative : (souligner le nom du Président)

Prénom, Nom	Qualité
Bernadette COURTY	Titulaire
Fabrice GEFFROY	Suppléant
Josette JEAN	Titulaire
Véronique LE GUILLOUS	Titulaire
Jean-Marc RAIMONDO	Suppléant
Julien RIVIERE	Titulaire
Elie SETIAUX	Suppléant
Jean-René TANCREDE	Titulaire
<u>Jean-Marie TÉTART</u>	Président
Patrick TROCHET	Titulaire

* Personnes présentes sans droit de vote, ni droit de participation aux débats :

Nom, prénom	Direction
Mme Stéphanie GOUJON	DGS
Mme Agnès TOTEY	Responsable services à la personne
Mme Emmanuelle ROUSSEAU	Responsable commande publique + Secrétariat de la séance
Mme Pauline POUZARGUE	AMO ESPELIA

C. Fonctionnement

Le quorum est atteint (4 membres, Président inclus) :

☒ Oui

☐ Non

D.	Décision de la Commission
D1	Modalité de passation de la procédure

Date de publicité sur le profil acheteur	07/10/2024
Date de publicité BOAMP n° 24-113506	07/10/2024
Date limite de remise des candidatures et offres	22/11/2024 à 13h00
Date de la CDSP analyse des candidatures :	13/12/2024 à 9h00

La procédure a été menée en application des articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT et conformément aux dispositions pertinentes du Code de la Commande Publique, et notamment de sa troisième partie.

La délibération n° 113/2024 du 2 octobre 2024 approuve le recours à une concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche Pom'Cannelle et du multi-accueil LA Souris Verte.

La conformité des dossiers de candidatures à l'avis de concession a été vérifiée par la Commission, des demandes de régularisation des candidatures a eu lieu en amont auprès des trois sociétés ayant déposé un pli. La Commission prend connaissance du rapport d'analyse des candidatures annexé au présent procès-verbal

La Commission DSP indique que :

- ☒ La procédure est fructueuse pour la phase candidature.
Sont admis pour l'analyse des offres (par ordre de dépôt de pli) :
 - Société PEOPLE & BABY
 - Société LA CROIX ROUGE
 - Société LA MAISON BLEUE
- ☐ La procédure de passation est déclarée :
 - ☐ Sans suite
 - ☐ Infructueuse (motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres)

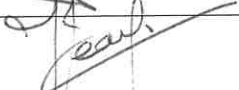
Vote (nombre de voix) :

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

E.	Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leurs observations au procès-verbal de la séance de la commission (les observations sont portées ci-dessous ou sur papier libre annexé au procès-verbal)
----	--

F.	Commentaires
----	--------------

Il est indiqué aux membres de la CDSP que les PV des commissions sont disponibles à la consultation dans le bureau Commande Publique à la CCPH aux horaires d'ouverture de celle-ci (sauf les mercredis et jeudis).

G. Signature des membres de la CDSP	
Nom-Prénom	Signature
Bernadette COURTY	Excusée
Fabrice GEFFROY	
Josette JEAN	
Véronique LE GUILLOUS - <i>Présidente</i> <i>Arrête de fonction</i>	
Jean-Marc RAIMONDO	Excusé
Julien RIVIERE	
Elie SETIAUX	
Jean-René TANCREDE	Excusé
<u>Jean-Marie TÉTART</u>	Excusé
Patrick TROCHET	